



## Délibération du Comité de Bassin de la Martinique N°2010-05

Assemblée Plénière du 12 octobre 2010

### Élection du représentant du Comité de Bassin de la Martinique pour le Comité National de l'Eau - CNE

L'An Deux Mille Dix et le mardi 12 octobre à 9h00 s'est tenue à la Préfecture, l'Assemblée Plénière du Comité de Bassin de la Martinique sous la présidence de M. Daniel CHOMET, Président du Comité de Bassin de la Martinique.

**Étaient présents :** M. Daniel CHOMET, M. José MAURICE, M. Garcin MALSA, M. Alfred MONTHIEUX, M. Christian PALIN, M. Arnaud RENÉ-CORAIL, M. Antoine VÉDÉRINE, Mme Josette NICOLE, M. Éric COPPET, M. Fabrice HAZARD, M. Marcel DONGAR, M. Maurice MONTÉZUME, Mme Véronique PAMPHILE, M. Arthur TRÉBEAU, M. Jacques DENIS, M. Luc ARNAUD, Mme Denise-Emma MARIE  
M. Ange MANCINI, Préfet de Région, M. Jean-Louis VERNIER, Directeur Régional de l'Environnement, M. Jacques DOUAT, représentant le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt, M. Didier CAMY, représentant le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, Mme Martine AIRAUD, représentant le Directeur Régional des Affaires Maritimes.

**Absents :** Mme Thérèse CASIMIRIUS - *Pouvoir donné à M. Daniel CHOMET*  
M. Gilbert EUSTACHE - *Pouvoir donné à M. Garcin MALSA*  
M. Pierre SAMOT, M. Marcelin NADEAU, M. Thierry SCARON, M. Hubert AUBÉRY, M. Hugues COCO  
M. Gérard HILAIRE, Directeur Régional des Finances Publiques – *Excusé*  
M. Éric LEGRIGEOIS, Directeur Départemental de l'Équipement  
M. Thierry LECOMTE, Responsable Départemental  
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

**Assistaient :** M. Bruno CAPDEVILLE - Chef du Service Eau et Milieux Aquatiques - DIREN  
Mme Isabelle BARNÉRIAS - Chargée de mission « MISE » - DIREN  
Mme Marie-France BERTOME – Secrétariat du Comité de Bassin - DIREN  
Mme Jeanne DEFOI – Directrice de l'Office De l'Eau - ODE  
M. Loïc MANGEOT – Directeur Adjoint de l'Office de l'Eau - ODE  
M. Jean-Christophe AUDRU – Directeur du BRGM  
M. Marc-Michel DÉAU – Conseil Général/CGST  
Mme Valéry VEILLEUR – Conseil Général/DGA2

Considérant le code de l'environnement et notamment les articles L.213-1 et D.213-1 à D.213-12 relatifs au Comité National de l'Eau,

Considérant les documents transmis par la Direction Régionale de l'Environnement sur l'organisation, les attributions et le fonctionnement du Comité National de l'Eau - CNE,

Considérant la candidature de Mme Josette NICOLE, conseillère municipale, désignée par l'Association des Maires de la Martinique,

Le Comité de Bassin, à la majorité absolue de ses membres,

## D É C I D E

Article 1 : Madame Josette NICOLE est élue pour représenter la Martinique au sein du Comité National de l'Eau, en sa qualité de conseillère municipale, membre du Comité de Bassin.

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée Plénière en sa séance du 12 octobre 2010.

Le Président du Comité de Bassin

Daniel CHOMET

